

SEANCE DU 21 JANVIER 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 21 janvier 2015 et
qu'il a été fait ... observation.

Le 28 janvier 2015,

L'an deux mille quinze le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. AYYADI – Mme DELMONT-KOROPOULIS – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – MM. GIAMI – CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – M. LECAREUX – Mme MOREAU – MM CORREIA – MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES – Mmes DRODE – RADE – MM. LORENZO – ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS – M. SEGURA – Mmes DEMONCEAUX – QUERUEL – MM HERNANDEZ – GOLDBERG (arrivé à 20h25 à partir de la délibération n°6) – M. CHALLIER – Mme BEZZAOUYA – Mlle ABDELLAOUI

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANT

Mme SAGO
M. PACHOUD
M. BEZZAOUYA
M. LAOUEDJ

MANDATAIRE

Mme NICOT
Mme MAROUN
M. LECAREUX
Mlle ABDELLAOUI

ABSENTE : Mme FOUGERAY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur FLEURY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En début de séance, une minute de silence est observée en hommage aux victimes des récents attentats.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et, du rapport sur l'activité du service public de l'assainissement, au titre de l'exercice 2013 (*délibération n°3*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

PROCEDE

aux désignations des représentants de la Ville :

- M. Bruno BESCHIZZA pour siéger au sein de l'Association des Collectivités du Grand Roissy – A.C.G.R. (*délibération n°1*),
- M. Franck CANNAROZZO pour siéger au sein de la commission territoriale « Le Grand Roissy », et M. Jacques CHAUSSAT pour siéger au sein de la commission territoriale « Pôle Métropolitain du Bourget » (*délibération n°2*),



AUTORISE le Maire, à signer :

- la convention tripartite d'accompagnement au changement entre la Ville, ECOFOLIO et le SYCTOM concernant le plan d'action du Programme Local de Prévention des Déchets – P.L.P.D. (*délibération n°4*),
- l'avenant n°3 avec la Société Aulnay Energie Services (AES) concernant la demande d'abonnement au service de production et de distribution publique d'énergie calorifique dans le cadre de la délégation de service public pour le groupe scolaire Ambourget (*délibération n°5*),
- la convention entre les infirmiers libéraux ou les pédicures podologues et le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) afin d'assurer ses missions (*délibération n°9*),

le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2015 avant le vote du Budget Primitif Ville et du Budget annexe de l'Assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2014 (*délibération n°11*),

DECIDE l'extension de 15 lits du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) en faveur des personnes âgées (*délibération n°10*),

ADOPTE les modalités de rémunération des agents recenseurs pour l'année 2015 (*délibération n°8*),

les taux horaires permettant de rémunérer des agents non titulaires intervenant sur les temps d'activités périscolaires (*délibération n°12*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

DECIDE l'adhésion de la Ville au groupement de commandes :

- du SIGEIF pour l'achat de gaz (*délibération n°6*),
- du SIPPEREC pour l'achat d'électricité (*délibération n°7*),

la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°13*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND connaissance :

des décisions n°249 à 284, 286 à 295, 297 à 298, 301 à 305 et 307 inclus concernant :

- la résiliation du contrat de coordination SPS concernant le projet de construction de la crèche sise 39/43 rue de Toulouse, pour motif de cessation d'activité (M. PERRIN),
- l'évacuation et le traitement des déchets du campement illicite du terrain communal situé à l'angle du cours Salvador Allende et de l'avenue de Savigny (Société BS PROCESS),
- l'emprunt de 10 000 000 € auprès de la Société Générale, destiné à financer le programme d'investissement de la Ville,

- la convention d'occupation du domaine public, dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël 2014 (Société Les Marchés de Léo
- l'enlèvement et le traitement des déchets du Centre Technique Municipal, au titre de l'année 2015, renouvelable jusqu'en 2018 (Société Centre de Déchets Industriels Francilien),
- les suppressions des régies d'avances et de recettes, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015, pour les Clubs Loisirs suivants :
 - Mitry,
 - Moulin de la Ville,
 - Nautilus,
 - Parc Faure,
 - Tabarly,
 - Balagny,
- la modification de l'institution de la régie de recettes et d'avances pour les activités courantes de la Direction Jeunesse, à compter du 1^{er} janvier 2015,
- les institutions de sous-régies de recettes et d'avances pour la Direction Jeunesse aux Clubs Loisirs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 :
 - Mitry,
 - Moulin de la Ville,
 - Nautilus,
 - Parc Faure,
 - Tabarly,
 - Balagny,
- les contrats et avenants de location de logement dépendant du patrimoine communal,
- la mission de contrôle et de suivi d'exploitation d'une DSP (Délégation de Service Public) d'un réseau de chaleur urbain – Avenant de transfert n°2 (Société TPF INGENIERIE),
- la prestation de service de location trimestrielle et d'entretien des matériels multifonctions et télécopieurs pour les services municipaux, l'atelier de reprographie et les groupes scolaires – 2 avenants (Société RICOH FRANCE),
- l'organisation par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de concerts du saxophone, du 6 au 10 janvier 2014 (Association CONTINUO),
- la signature des marchés passés en procédure adaptée, concernant :
 - les séjours de classe avec nuitées de la Ville, au titre de l'année scolaire 2014/2015 (Sociétés NSTL et CAP MONDE),
 - la fourniture de prestations de contrôle des installations électriques à l'occasion du marché de Noël 2014 (Société SOCOTEC),
 - les prestations d'animation et de communication à l'occasion du Marché de Noël 2014 (Société Les Marchés de Léo),
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'audit des finances et des marchés publics de la Ville (Société MAZARS),
 - les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » concernant les manifestations suivantes :
 - Mohamed ABOZECRY, le 7 novembre 2014 (Société DUNOSE PRODUCTIONS),
 - TAIRO, le 18 décembre 2014 (Société YUMA PRODUCTION),

- l'organisation de formations obligatoires relatives à la sécurité du travail (Société SE.CO.FOR),
 - l'organisation de la cérémonie des vœux de la Municipalité de la Ville, au titre de l'année 2015 (Société UNDERSHOW),
 - la fourniture de matériel horticole, au titre de l'année 2014 (Sociétés DUPORT, GUILLAUME et ENVIROMAT),
 - l'organisation de journées d'animation à la Maison de l'Environnement ou dans les écoles primaires, en décembre 2014, sur le thème du gaspillage alimentaire (Association « Les Petits Débrouillards Ile-de-France »),
 - l'accueil d'un élève stagiaire de l'Ecole de Garde à Cheval de Soissons, encadré par un agent de la Police Municipale expérimenté, du 20 décembre 2014 au 1^{er} janvier 2015,
 - les prestations de services en assurances concernant les dommages aux biens et risques annexes, pour les années 2015 à 2019 (Lot n°2 : Société ALLIANZ IARD),
 - la vérification et la maintenance des installations et appareillages de sécurité dans les différents bâtiments communaux, au titre de l'année 2011, renouvelable jusqu'en 2014 :
 - Lot n°1 : vérification et maintenance des extincteurs (Société NOTFEU YCARS),
 - Lot n°2 : vérification et maintenance de l'éclairage de sécurité (Société NOTFEU YCARS),
 - Lot n°4 : vérification et maintenance du système de désenfumage (Société CID MAINTENANCE),
 - l'achat et la livraison de fournitures et de petits matériels pour les Beaux-Arts, les loisirs créatifs et la céramique (Lots n°1, 2 et 3 : divers sociétés),
 - l'organisation de séjours vacances au profit des aulnaysiens âgés de 6 à 17 ans révolus pour les vacances Hiver-Printemps-Eté de la zone C, au titre de l'année 2015,
- la signature des marchés passés en appel d'offres ouvert, concernant :
 - les travaux d'impression des différents supports écrits de la ville, au titre des années 2010 à 2012, renouvelable pour 2012 à 2014 :
 - Lot n°2 : machines rotatives (Imprimerie Georges Grenier),
 - Lot n°3: impression numérique (Société L'Agence de FAB),
 - l'achat d'uniformes, de vêtements de travail, de chaussures, de matériels spécifiques et de petits équipements pour les agents du cadre d'emploi de la Police Municipale et des agents de surveillance de la voie publique, au titre de l'année 2015, renouvelable jusqu'en 2018 (Société GK PROFESSIONNAL),
 - la signature des marchés passés en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, concernant :
 - l'assistance et la maintenance du logiciel IMD ACHATS (Société IMD INFORMATIQUE),

En fin de séance, M. le Maire fait part d'une note d'information aux élus portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), notamment sur le processus de concertation et l'organisation d'un conseil municipal dédié uniquement au PLU.

Ensuite, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier écrit aux parents d'élèves et directeurs d'écoles suite au recrutement par la Ville de deux anciens adjoints d'animation qui sont sous le coup d'une enquête policière suite aux récents attentats. M. le Maire communiquera à la population les informations utiles et nécessaires dans le cadre des suites des enquêtes ouvertes.

Enfin, M. GOLDBERG, puis M. CHAUSSAT, interviennent sur les différentes compétences des collectivités territoriales concernant le Grand Paris et notamment la place de la collectivité dans la future organisation administrative intercommunale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 21 janvier 2015 à 21 h 50.



Bruno BESCHIZZA
Maire d'Aulnay-sous-Bois
Conseiller Régional d'Ile-de-France